



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence : 506125	
31 JUL. 2025	
A traiter par	
Copie à	

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 31 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Madame la **Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture** et à Monsieur le **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** au sujet du **plan d'action pour l'agriculture biologique**.

Une étude, commandée par le gouvernement précédent à l'IBLA (Institut fir Biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur) dresse un état des lieux de la filière biologique au Luxembourg et formule des recommandations d'actions concrètes pour renforcer la filière biologique. Sont identifiés comme champs d'intervention prioritaires notamment le renforcement des chaînes de valeur, l'ouverture de nouveaux marchés, la favorisation de la coopération interprofessionnelle et le renforcement de la visibilité du bio luxembourgeois.

Lors d'une réunion de la Commission de l'Agriculture en date du 24 avril 2025, Madame la Ministre a présentée ladite étude sur demande de notre sensibilité politique, et a expliqué que l'étude « présente un intérêt pour l'élaboration du futur Plan Bio ». Au sujet du Plan Bio, Madame la Ministre a indiqué que les travaux préparatoires auraient commencé au sein du groupe de travail interministériel, qui est placé sous la coordination du ministère de l'Environnement. Le calendrier précis de finalisation du Plan ne serait cependant pas encore établi.

L'importance d'accroître la part de l'agriculture biologique pour améliorer la biodiversité est soulignée par la Commission européenne dans l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale luxembourgeoise de 2025. Dans son rapport, la Commission européenne rappelle l'état défavorable des espèces et habitats au Luxembourg, et recommande entre autres de renforcer l'intégration des actions en faveur de la biodiversité dans d'autres domaines politiques, y inclus l'agriculture. Elle rappelle par ailleurs que les pratiques de l'agriculture biologique sont très bénéfiques pour la biodiversité et établit la garantie et l'élargissement des pratiques de l'agriculture biologique comme une des actions prioritaires en 2025.

Dans une analyse menée pour le compte du Mouvement écologique (« *Vorschläge zum Erhalt der biologischen Vielfalt in der Agrarlandschaft Luxemburg im Rahmen des Nationalen Strategieplans Luxemburg / PSN 2023-2027* »), un des constats est qu'il existe une concurrence entre différents régimes d'aides, au sein de laquelle l'agriculture biologique se retrouve désavantagée. En effet, alors même qu'elle fournit des services environnementaux bien plus larges et structurants, l'agriculture

biologique perçoit souvent des aides inférieures aux primes cumulatives pour l'agriculture conventionnelle, rendant ainsi la conversion au bio moins attrayante.

L'évaluation transversale du PSN 2023-2027 quant à elle constate que la prime pour le bio « constitue une plus-value pour l'exploitant mais elle apparaît insuffisante au regard des difficultés de vente et de la concurrence des produits importés ».

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1. Madame la Ministre compte-t-elle finaliser et présenter le nouveau Plan Bio en 2025 ? Dans l'affirmative, quand exactement le Plan Bio sera-t-il finalisé ? Dans la négative, quelles en sont les raisons et à quel horizon le gouvernement envisage-t-il désormais cette présentation ?**
- 2. Quel est l'état d'avancement concret des travaux du groupe de travail interministériel en charge de l'élaboration du prochain Plan Bio ? Quelles réunions et étapes concrètes ont déjà été réalisées ?**
- 3. Quelles sont les prochaines étapes prévues, et selon quel calendrier seront-elles réalisées ?**
- 4. Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils indiquer combien de personnes (ETP) sont actuellement mobilisées de manière prioritaire pour l'élaboration du Plan Bio au sein du ministère de l'Agriculture ainsi qu'au sein du ministère de l'Environnement ? Ces ressources humaines sont-elles jugées suffisantes au regard de l'ambition du plan ?**
- 5. Quel type de consultation est prévu dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Bio ? Quels acteurs·trices seront impliqués·es et selon quelles modalités ?**
- 6. Le gouvernement est-il d'accord avec le constat qu'il existe une concurrence entre différents régimes d'aides, au sein de laquelle l'agriculture biologique se retrouve désavantagée ?**
- 7. Le gouvernement estime-t-il que, compte tenu du rôle important de l'agriculture biologique pour la préservation de la biodiversité et de la nécessité d'en étendre la part à l'avenir, celle-ci devrait être privilégiée dans l'attribution des aides publiques agricoles ? Dans l'affirmative, des ajustements en ce sens sont-ils envisagés ?**
- 8. Dans la négative, quelles en sont les raisons ? Encore dans la négative, le gouvernement estime-t-il que l'agriculture biologique devrait être mieux valorisée dans l'attribution des aides publiques ? Des ajustements en ce sens sont-ils prévus ?**
- 9. Par quel processus les champs d'actions prioritaires et les constats de l'étude IBLA sont-ils analysés par le groupe de travail interministériel ? Si cette analyse a d'ores et déjà été faite, Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils m'en fournir leurs principales conclusions ? Quels mécanismes sont prévus afin qu'elles puissent effectivement être traduites en mesures opérationnelles dans le Plan ?**

- 10. Madame la Ministre envisage-t-elle la mise en place d'une structure autonome (une « agence bio »), dédiée à la mise en œuvre du Plan Bio, qui soutiendra les agriculteurs-trices et les filières agricoles dans leurs démarches ?**
- 11. Quelle est la vision stratégique du gouvernement pour l'agriculture biologique au-delà du prochain Plan Bio ? En particulier, le gouvernement entend-il se fixer un objectif chiffré ou un horizon temporel pour atteindre un certain pourcentage de surface agricole biologique ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée



Réponse commune de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°2709 du 31 juillet 2025 de l'honorable Députée Joëlle Welfring

- 1. Madame la Ministre compte-t-elle finaliser et présenter le nouveau Plan Bio en 2029 ? Dans l'affirmative, quand exactement le Plan Bio sera-t-il finalisé ? Dans la négative, quelles en sont les raisons et à quel horizon le gouvernement envisage-t-il désormais cette présentation ?**

Le nouveau Plan d'Action National pour l'agriculture biologique (PAN-BIO 2029) qui entrera en vigueur dès 2026 sera finalisé en automne 2025 et sa présentation est prévue pour la fin de l'année. Sa préparation se fera selon le même modèle que celui appliqué pour la préparation du PAN-BIO 2025.

- 2. Quel est l'état d'avancement concret des travaux du groupe de travail interministériel en charge de l'élaboration du prochain Plan Bio ? Quelles réunions et étapes concrètes ont déjà été réalisées ?**

Entre fin février et début mai 2025, les membres de ce groupe ont eu plusieurs échanges ainsi que 4 réunions afin de faire le bilan de la réalisation des actions du PAN-BIO 2025 (actions finalisées, encore en cours ou non réalisées). Parmi les actions encore en cours, il a été analysé quelles actions seront à reprendre dans le nouveau PAN, puisqu'il s'agit d'actions sur le long terme, resp. d'actions à réaliser en continu. En outre, des propositions concrètes pour de nouvelles mesures, resp. pour la continuation ou le développement ultérieur de mesures de l'ancien PAN ont été retenues. Une revue des plans d'action de différents autres États membres a également été faite afin d'en dégager d'éventuelles actions intéressantes pour le Luxembourg.

Le document d'évaluation a été finalisé en y intégrant également les nouvelles propositions et en esquissant les grandes lignes sur les futures actions du nouveau PAN. Le document préparatif final du nouveau PAN est actuellement en voie de finalisation.

- 3. Quelles sont les prochaines étapes prévues, et selon quel calendrier seront-elles réalisées ?**

Comme mentionné ci-dessus, la finalisation du document préparatif final du nouveau PAN est en cours. Lors des dernières entrevues du MAAV avec les principales organisations du secteur de l'agriculture biologique, à savoir les a.s.b.l. IBLA et 'Vereenegung Biolandwirtschaft Lëtzebuerg', ces dernières ont été invitées à fournir leurs contributions.

Ces contributions ainsi que d'éventuelles autres idées émanant de la manifestation 'Organic Summit' des 18.-19.08.2025 à Copenhague, spécialement dédiée aux plans d'actions nationaux dans le États membres de l'UE, vont être évaluées quant à leur adéquation avec le document préparatif et, le cas échéant, y être intégrées.

4. Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils indiquer combien de personnes (ETP) sont actuellement mobilisées de manière prioritaire pour l'élaboration du Plan Bio au sein du ministère de l'Agriculture ainsi qu'au sein du ministère de l'Environnement ? Ces ressources humaines sont-elles jugées suffisantes au regard de l'ambition du plan ?

Au sein du MAAV et de ses administrations, trois personnes travaillent de manière prioritaire sur le PAN-BIO. Ceci est jugé suffisant. Voir également la réponse à la question n° 10 ci-dessous. Au sein du MECB et de l'ANF, les agents compétents contribuent à la restauration de la biodiversité en milieu agricole et à la coordination des mesures avec le secteur agricole. Un agent du MECB est actuellement membre du Comité du PAN Bio.

5. Quel type de consultation est prévu dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Bio ? Quels acteurs·trices seront impliqué·e·s et selon quelles modalités ?

La réponse à cette question a été donnée à la question n°3 ci-dessus.

6. Le gouvernement est-il d'accord avec le constat qu'il existe une concurrence entre différents régimes d'aides, au sein de laquelle l'agriculture biologique se retrouve désavantagée ?

Une des mesures du PAN-BIO 2025 visait à éliminer tout frein à l'accès aux primes pour les exploitations biologiques. Cette mesure a été mise en œuvre dès l'entrée en vigueur du PAN et de nombreuses exploitations ont pu en bénéficier, notamment celles ayant choisi une conversion partielle à l'agriculture biologique.

Les montants versés par hectare en agriculture biologique sont systématiquement plus élevés que ceux accordés dans le cadre des éco-régimes ou des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Ainsi, par exemple pour les grandes cultures en agriculture conventionnelle, l'aide est de 150 €/ha dans le cadre de l'éco-régime relatif à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques, contre 300 voire 450 €/ha en agriculture biologique.

De même, pour les cultures sarclées, l'aide à l'agriculture conventionnelle est de 250 €/ha, contre 300 voire 450 €/ha en agriculture biologique.

Pour les vergers et les cultures maraîchères, l'aide à l'agriculture conventionnelle est de 750 €/ha contre 1.150 voire 2.500 €/ha en agriculture biologique, ce qui représente une différence significative.

En viticulture, les options ORG et HERB de la prime pour l'instauration d'une viticulture durable et respectueuse de l'environnement sont comparables aux conditions de l'agriculture biologique, mais les montants prévus en agriculture biologique restent plus avantageux.

Il en va de même pour l'aide à la réduction de la fertilisation azotée sur des prairies et pâturages permanents et prairies temporaires, où le montant versé par hectare est inférieur à celui du montant versé en agriculture biologique.

En résumé, l'agriculture biologique bénéficie en général d'un soutien financier plus élevé à l'hectare.

7. Le gouvernement estime-t-il que, compte tenu du rôle important de l'agriculture biologique pour la préservation de la biodiversité et de la nécessité d'en étendre la part à l'avenir, celle-ci devrait être privilégiée dans l'attribution des aides publiques agricoles ? Dans l'affirmative, des ajustements en ce sens sont-ils envisagés ?

Cet ajustement a déjà été réalisé. Effectivement, la prime 'bio' à l'hectare et les primes pour le maintien de la biodiversité dont les exigences sont compatibles avec celles de l'agriculture biologique, anciennement non cumulables, ont été rendues cumulables afin de rendre plus attractive la conversion à l'agriculture biologique à des exploitations ayant de nombreuses parcelles sous contrat pour le maintien de la biodiversité. Ceci devrait également constituer une motivation pour soumettre plus de parcelles à un contrat de maintien de la biodiversité, vu que les exploitations ne devront plus choisir entre l'une ou l'autre prime.

Alors qu'il est théoriquement possible que la somme d'aides séparées (et non-cumulables avec les aides de l'agriculture biologique) sur un hectare soit supérieure à l'aide de l'agriculture biologique, celle-ci s'applique à l'ensemble de la surface agricole de l'exploitation. Ceci résulte en une aide totale supérieure pour les exploitations en agriculture biologique sans effort administratif ou organisationnel supplémentaire.

8. Dans la négative, quelles en sont les raisons ? Encore dans la négative, le gouvernement estime-t-il que l'agriculture biologique devrait être mieux valorisée dans l'attribution des aides publiques ? Des ajustements en ce sens sont-ils prévus ?

Vu toutes les facilitations ayant déjà été mises en place concernant l'accès aux primes sur les surfaces agricoles biologique, le prochain PAN vise plutôt de mettre l'accent sur le développement de filières de production et de nouveaux débouchés pour les produits biologiques des exploitations luxembourgeoises. En effet, l'assurance de trouver des débouchés intéressants pour les produits est la meilleure motivation pour les exploitations pour envisager une conversion à l'agriculture biologique.

9. Par quel processus les champs d'actions prioritaires et les constats de l'étude IBLA sont-ils analysés par le groupe de travail interministériel ? Si cette analyse a d'ores et déjà été faite, Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils m'en fournir leurs principales conclusions ? Quels mécanismes sont prévus afin qu'elles puissent effectivement être traduites en mesures opérationnelles dans le Plan ?

L'analyse de l'étude IBLA a été faite au sein du MAAV et les conclusions ainsi que les propositions d'amélioration et de voies à suivre à l'avenir ont été analysées et discutées. A la suite de cette analyse, et comme mentionné à la question précédente, le prochain PAN sera prioritairement axé sur le développement de filières additionnelles et de débouchés supplémentaires pour différents types de produits ayant fait l'objet d'une évaluation par l'IBLA. L'étude IBLA a donc principalement servi de travail de base pour décortiquer la situation actuelle du marché afin de pouvoir maintenant agir de manière plus ciblée en vue de créer de nouveaux débouchés pour les différentes catégories de produits agricoles biologiques produits par les exploitations bio luxembourgeoises et motiver davantage d'exploitations à la conversion si leur situation le permet.

10. Madame la Ministre envisage-t-elle la mise en place d'une structure autonome (une « agence bio »), dédiée à la mise en œuvre du Plan Bio, qui soutiendra les agriculteurs·trices et les filières agricoles dans leurs démarches ?

Une telle structure autonome n'est actuellement pas prévue. Les restructurations au sein de l'ASTA (création du service de l'agriculture biologique) ainsi que l'augmentation des effectifs suite aux dispositions du PAN-BIO 2025 et encore le développement et la mise en œuvre de la digitalisation du suivi de la certification et de l'attribution des primes pour les exploitations biologiques entre l'ASTA et le SER ont apporté une nette amélioration des possibilités de contact pour les exploitations agricoles et autres acteurs des filières agricoles en cas de besoin, ainsi que pour le suivi du PAN-BIO.

D'autre part, le développement des activités du service Agri-environnement, Recherche et Innovation de l'ASTA permet également un accès plus facile aux informations pour les acteurs intéressés par la réalisation d'un projet. Ce service s'occupe de la mise en place du réseautage nécessaire en vue de la réalisation.

En outre, la mise en contact de tous les conseillers agricoles agissant au niveau d'exploitations agricoles biologiques ou non dans le cadre d'une action de l'ancien PAN a également contribué à mieux faire connaître les contacts potentiels existants auprès de ces diverses institutions et à promouvoir les échanges entre conseillers au sujet de l'agriculture biologique.

11. Quelle est la vision stratégique du gouvernement pour l'agriculture biologique au-delà du prochain Plan Bio ? En particulier, le gouvernement entend-il se fixer un objectif chiffré ou un horizon temporel pour atteindre un certain pourcentage de surface agricole biologique ?

Lors de l'élaboration du nouveau PAN Bio, le gouvernement évaluera la nécessité de fixer un objectif chiffré.

Luxembourg, le 25 septembre 2025
La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN